

ARRETE n°2020_182
portant publication
de la liste des déclarations
de créations ou de vacances d'emplois

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 DEC. 2020**

Bureau du courrier

insertions du 1^{er} au 30 novembre 2020

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins
48000 MENDE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 12,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment les articles 23, 23-1, et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Considérant les déclarations de créations ou de vacances d'emplois reçues au Centre de Gestion pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2020,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La liste des emplois créés ou vacants déclarés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics est publiée ci-après :

N° DVE	Catégorie	Filière	Grade	Durée hebdomadaire	Collectivité
319-20	A	Administrative	Attaché	35H00	COMMUNE DE MARVEJOLS
331-20	A	Administrative	Attaché	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
333-20	A	Administrative	Attaché	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
334-20	A	Administrative	Attaché	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
335-20	A	Administrative	Attaché	35H00	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
358-20	A	Administrative	Attaché	35H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE

326-20	B	Administrative	Rédacteur Principal 1ère classe	35H00	COMMUNE DE CHANAC
317-20	B	Administrative	Rédacteur	14H00	COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE LAVIT
355-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35H00	COMMUNE D'ALBARET SAINTE MARIE
322-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	35H00	COMMUNE DE BANASSAC-CANILHAC
346-20	C	Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	12H00	COMMUNE DE SAINT PRIVAT DU FAU
325-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	28H00	Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
336-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	15H00	COMMUNE D'AUROUX
341-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	24H00	COMMUNE DE CHANAC
352-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	28H00	C.C.A.S. DE CHANAC - E.H.P.A.D. "La Maison des Aires"
354-20	C	Administrative	Adjoint Administratif	35H00	COMMUNE DE BANASSAC-CANILHAC
332-20	A	Médico-Sociale	Médecin Hors-Classe	17H30MN	Centre de Gestion de la F.P.T. de la Lozère
347-20	A	Médico-Sociale	Puéricultrice de Classe Supérieure	35H00	C.I.A.S. "Cœur de Lozère"
329-20	A	Médico-Sociale	Assistant Socio-Educatif de 2ème classe	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE
320-20	C	Médico-Sociale	Agent Territorial des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	11H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
321-20	C	Médico-Sociale	Agent Territorial des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	35H00	COMMUNE DE MASSEGROS-CAUSSES-GORGES
330-20	A	Technique	Ingénieur	35H00	DEPARTEMENT DE LA LOZERE

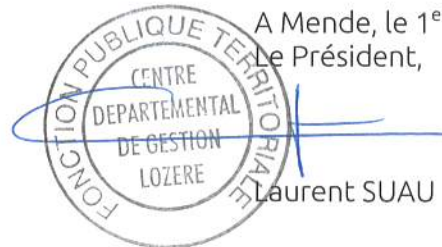
337-20	B	Technique	Technicien Principal 2ème classe	35H00	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Tarn-Amont
357-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	35H00	COMMUNE DE BARJAC
359-20	C	Technique	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	28H00	COMMUNE DE CHATEAUNEUF DE RANDON
318-20	C	Technique	Adjoint Technique	7H00	COMMUNE DE LA CANOURGUE
323-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
324-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
327-20	C	Technique	Adjoint Technique	16H00	Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn
328-20	C	Technique	Adjoint Technique	17H15MN	COMMUNE DE NASBINALS
338-20	C	Technique	Adjoint Technique	14h46mn	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON
339-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON
340-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	COMMUNE DE MONTS-DE-RANDON
342-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
343-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
344-20	C	Technique	Adjoint Technique	20H00	COMMUNE DE MONT-LOZERE-ET-GOULET
345-20	C	Technique	Adjoint Technique	17H15MN	COMMUNE D'ALTIER
348-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE D'AUROUX

349-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE BEDOUES-COCURES
350-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	C.C.A.S. DE CHANAC - E.H.P.A.D. "La Maison des Aires"
351-20	C	Technique	Adjoint Technique	28H00	C.C.A.S. DE CHANAC - E.H.P.A.D. "La Maison des Aires"
353-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE D'ALTIER
356-20	C	Technique	Adjoint Technique	35H00	COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BOUBAUX

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Madame La Préfète de la Lozère

A Mende, le 1^{er} décembre 2020

Le Président,



Laurent SUAU

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 DEC. 2020**

Bureau du courrier